CICR

Bogota / Genève (CICR) - La délégation du **Comité international de la Croix-Rouge** (CICR) en **Colombie** a rendu public aujourd'hui son **rapport d'activité pour l'année 2012**. À cette occasion, le CICR a fait part de son inquiétude face aux souffrances que continue d'endurer la population en raison du conflit et des activités imputables à différents groupes armés.

« Nous saluons les pourparlers de paix qui se tiennent entre le gouvernement colombien et les FARC-EP à La Havane », a relevé Jordi Raich, chef de la délégation du CICR en Colombie. « C'est pour les deux parties une occasion unique de chercher à mettre fin aux souffrances prolongées des victimes. Encore faut-il que ces discussions se traduisent par une amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les zones de conflit ».

Dans son rapport, le CICR se félicite des progrès accomplis par les autorités, qui ont consenti à reconnaître la condition de victime à de nombreux Colombiens et à leur accorder des réparations, grâce à un cadre juridique et institutionnel mis en place à cet effet. En revanche, il se dit préoccupé du fait que bon nombre de victimes sont exclues de cette assistance, en dépit des souffrances que leur font subir certains groupes armés émergents.

« Nous sommes d'avis qu'aussi bien les victimes du conflit armé que celles d'autres situations de violence ont droit à une assistance et à des réparations, et ce, sans discrimination aucune, a précisé M. Raich. Les souffrances engendrées par les déplacements, les homicides et les disparitions sont les mêmes pour tous, même si les motifs diffèrent. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'opérer de distinction entre les victimes. »

L'an dernier, quelque 200 000 personnes, victimes du conflit armé aussi bien que d'autres situations de violence armée, ont bénéficié des activités humanitaires du CICR, notamment sous forme de secours d'urgence, de journées de santé, de remise en état d'infrastructures endommagées et de projets de production agricole.

En 2012, le CICR a également recensé 880 infractions au droit international humanitaire et à d'autres normes fondamentales commises par les parties au conflit ou par d'autres acteurs armés. Des cas d'homicide, de disparition, de violence sexuelle, de menace, d'occupation de biens civils, ainsi que des attaques contre des patients, des personnels de santé et des structures médicales, ont entre autres été documentés.

Si la situation humanitaire est demeurée très critique, en particulier dans les départements d'Arauca, de Caqueta, du Cauca, de Nariño, de Norte de Santander et de Putumayo, d'autres régions du pays et des centres urbains comme Medellin, Buenaventura et Tumaco ont également subi les conséquences des activités menées par de nouveaux groupes armés organisés, ainsi que de la violence armée.